

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° I-CF1032

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Corneloup, Mme Valentin, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive,
M. Gosselin, M. Portier et M. Boucard

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.